

Limite de Garantie pour les modules PV

Nous vous remercions de votre intérêt pour les produits et services de Renogy. En acquérant les produits Renogy, vous achetez de la qualité. En gage de confiance en notre qualité, nous avons le plaisir de vous accorder les garanties suivantes sur nos produits photovoltaïques.

1. Limite de Garantie

Les produits fabriqués par Renogy (le «Garant») sont garantis contre tout vice de fabrication ou de matériau dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. La garantie est en vigueur à compter de la date d'achat par l'utilisateur («l'acheteur»). Cette garantie limitée couvre les vices matériels, de fabrication et de performances.

Si un ou plusieurs modules photovoltaïques Renogy ne respectent pas cette garantie limitée ou si une perte de puissance est déterminée par l'équipe de support technique du garant, le garant réparera ou remplacera le ou les modules photovoltaïques défectueux par un module photovoltaïque neuf ou remis à neuf. Tous les remplacements seront compatibles avec le ou les modules PV d'origine avec une puissance nominale égale ou même supérieure (dans certains cas). Si, pour une raison quelconque, Renogy est incapable de réparer ou de remplacer le ou les modules PV défectueux, un remboursement peut alors avoir lieu.

***Remarque:** Tous les modules photovoltaïques FEO et modules photovoltaïques sous-traités ne seront pas couverts par la garantie limitée de Renogy sur les matériaux et la fabrication. Au lieu de cela, les modules PV externalisés seront couverts par la garantie du fabricant d'origine. Le cas échéant, la garantie des modules PV OEM sera déterminée au moment de l'achat.

***Remarque:** lors de la réception du produit, le destinataire disposera d'un délai de 30 jours pour réclamer des colis endommagés en cours de transport ou des composants manquants. Au-delà de la période de 30 jours, Renogy (le Garant) renonce à sa responsabilité et le destinataire assume la responsabilité des dommages, objets manquants ou négligence, ainsi que des frais de stockage prolongé.

***Remarque:** Toutes les commandes de plus de 200€ seront expédiées avec une signature requise.

***Remarque:** Une fois la commande passée, Renogy ne peut pas rediriger son itinéraire vers une nouvelle destination. Si l'envoi n'est pas reçu ou refusé par le destinataire, les frais de réexpédition ne seront pas couverts par Renogy. Après l'envoi, une annulation est requise, les envois seront soumis aux frais de restockage standard de 10% de Renogy.

Période de garantie des matériaux et de la fabrication pour les modules PV suivants à compter du 1er août 2015:

* Régulateur de charge et défauts de câble exclu

RNG-240P; RNG-250D; RNG-255D; RNG-250P; RNG-260D; RNG- 260P; RNG-270D; RNG-270P; RNG-280D; RNG-300P; RNG-300D; RNG-310P; RNG-320P	Garantie de 10 ans sur le matériel et la fabrication
---	---

RNG-10D; RNG-20D; RNG-30D; RNG-30D-SS RNG-50D; RNG-50D-SS; RNG-50P; RNG-80D-SS RNG-100D; RNG-100D-S; RNG-100D-SS; RNG-100D-R RNG-100D-R-BK; RNG-100MB; RNG-100P RNG-150D; RNG-160P; RNG-160D-SS RNG-50DB-H; RNG-100DB-H; RNG-160DB-H	Garantie de 5 ans sur le matériel et la fabrication
RNG-50MB-ME; RNG-KIT-STCS60D RNG-KIT- STCS100D; RNG-KIT-STCS100D-NC RNG-STCS100D-VOY20 RNG-KIT-STCS100MB; RNG-KIT-STCS100MB-NC RNG-KIT-STCS100MB-VOY20 RNG-KIT-STCS200MB; RNG-KIT-STCS200MB-NC RNG-KIT-STCS200MB-VOY20 R100DAUR-G1	Garantie de 3 ans sur le matériel et la fabrication
RNG-KIT-STCSLW-50MB-10CC RNG-KIT-STCSLW-50MB-NC RNG-KIT-STCSLW-100MB-10CC RNG-KIT-STCSLW-100MB-NC	Garantie d'un an sur les matériaux et la fabrication

Période de garantie de performance pour les modules PV suivants après le 1er août 2015:

* Régulateur de charge et défauts de câble exclu

* La puissance de sortie sera mesurée avec les conditions de mesure standard de Renogy

RNG-10D; RNG-20D; RNG-30D; RNG-30D-SS; RNG-50D; RNG-50D-SS; RNG-80D-SS; RNG-100D; RNG-100D-S; RNG-100D-SS; RNG-100D-R; RNG-100D-R-BK; RNG-100MB; RNG-150D; RNG-160D-SS; RNG-250D; RNG-255D; RNG-260D; RNG-270D; RNG-280D; RNG-300D; RNG-50P; RNG-100P; RNG-160P; RNG-240P; RNG-250P; RNG-260P; RNG-270P; RNG-300P; RNG-310P; RNG-320P; RNG-50DB-H; RNG-100DB-H; RNG-160DB-H; RNG-50MB-ME; RNG-KIT-STCS60D; RNG-KIT- STCS100D; RNG-KIT-STCS100D-NC; RNG-STCS100D-VOY20; RNG-KIT-STCS100MB; RNG-KIT-STCS100MB-NC; RNG-KIT-STCS100MB-VOY20; RNG-KIT-STCS200MB; RNG-KIT-STCS200MB-NC; RNG-KIT-STCS200MB-VOY20; R100DAUR-G1	Garantie de sortie de 5 ans à 95% Garantie de sortie de 10 ans à 90% Garantie de sortie de 25 ans à 80%
RNG-KIT-STCSLW-50MB-10CC; RNG-KIT-STCSLW-50MB-NC; RNG-KIT-STCSLW-100MB-10CC; RNG-KIT-STCSLW-100MB-NC;	Aucune garantie de performance

2. Conditions générales pour les demandes de garantie

Garantie de fabrication et de matériaux: Si l'acheteur subit des défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation, telles que des défaillances et / ou des défauts de fabrication ou de matériaux, il est de leur responsabilité de contacter l'équipe de support technique du Garant. Les techniciens proposent des étapes et des procédures permettant de tester le ou les modules photovoltaïques, de réparer le ou les modules photovoltaïques ou de demander à l'acheteur de les envoyer à l'équipe de support technique si nécessaire. En fonction du résultat, le service de garantie sera alors en vigueur.

Garantie de performance: Si l'acheteur rencontre des difficultés avec les performances de son ou ses modules photovoltaïques, il est de leur responsabilité de contacter l'équipe de support technique du garant. Si le ou les modules photovoltaïques sont sous garantie, les techniciens vous proposeront des étapes et procédures pour tester le produit, réparer le produit ou demander à l'acheteur de l'expédier à l'équipe de support technique si nécessaire. Les volumes de puissance de sortie seront déterminés par les conditions de mesure standard de Renogy. En fonction du résultat, le service de garantie sera alors en vigueur.

Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur original. Si le(s) produit(s) est offert ou revendu, le client doit passer par l'acheteur d'origine pour pouvoir bénéficier de la garantie. Les informations de commande originales sont nécessaires pour réclamer la garantie. Si la commande originale a été expédiée aux États-Unis, l'acheteur sera responsable des frais d'expédition supplémentaires hors des États-Unis. Le recours unique et exclusif du client et la responsabilité entière du garant, de ses fournisseurs et de ses sociétés affiliées, en cas de non-respect de la garantie, consistent à remplacer le ou les modules photovoltaïques ou des composants du ou des modules PV et, dans certains cas, à rembourser le coût des modules PV. Cette garantie ne couvre pas la main d'œuvre. Modules ou composants PV qui ont été entretenus ou remplacés en vertu de leur période de garantie ne bénéficient pas de garantie prolongée. Au lieu de cela, le ou les modules PV entretenus / remplacés respecteront la période de garantie initiale émise lors de l'achat initial. Aucun employé, agent, revendeur ou autre personne n'est autorisé à donner des garanties au nom du garant, non expressément énoncées dans la présente garantie limitée.

3. Exclusions et limitations

La garantie ne couvre pas les pannes résultant d'une manipulation incorrecte, de modifications du produit, d'installation, de conversion ou d'ajouts, de suppléments, d'utilisation, d'éléments naturels (conditions météorologiques), d'un apport énergétique excessif ou insuffisant, de produits chimiques, de corps solides ou de dommages volontaires. Si le garant détermine que le problème lié au(x) module(s) photovoltaïque(s) n'est pas dû à un vice de fabrication ou aux matériaux du garant, ne peut en aucun cas prétendre à une réparation sous garantie, l'acheteur sera alors responsable de tous les frais nécessaire exposés par le garant pour réparer, remplacer et transporter le ou les modules PV.

La garantie doit être mise en demeure par écrit avec le Garant, en joignant une copie de la facture et une description du défaut / de la perte de performance pendant la période de garantie. Le garant n'acceptera aucun retour de modules PV sans la demande écrite au préalable. Dans les cinq (5) jours de travail suivant la date de notification, le Garant fournira à l'Acheteur un numéro RMA ainsi que l'emplacement où il devra renvoyer le ou les modules PV défectueux. Tout module PV renvoyé pour un service sous garantie valide sera expédié aux frais et aux risques du garant. L'Acheteur doit retourner le ou les modules PV (ou, si Garant l'autorise, le(s) composants défectueux), dans les quinze (15) jours suivant l'émission du numéro RMA. Le garant n'aura aucune obligation d'accepter les modules PV retournés qui ne possèdent pas de numéro RMA valide. Toutes les pièces remplacées par le garant deviennent sa propriété à la date à laquelle le garant renvoie les modules ou pièces photovoltaïques réparés à l'acheteur. Le garant déploie tous les efforts raisonnables dans les trente (30) jours suivant la réception du ou des modules PV défectueux pour réparer ou remplacer ce module. Si une réclamation au titre de la garantie n'est pas valable pour quelque raison que ce soit, l'acheteur sera facturé aux tarifs alors en vigueur du garant pour les services rendus, ainsi que pour toutes les réparations et dépenses nécessaires engagées par le garant. Si le garant détermine la validité de la demande de garantie, il expédiera le ou les modules photovoltaïques réparés ou remplacés à l'acheteur aux frais du garant.

RENOGY N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITION RÉSULTANT D'UN COURS DE VENTE, DE CLIENT OU D'UTILISATION DU COMMERCE.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, RENOGY OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLES DE TOUTE PERTE D'UTILISATION, D'INTERRUPTION D'ENTREPRISE, DE PERTES DE PROFITS, DE DONNÉES PERDUES, OU D'INDIRECTE, SPÉCIAL DE CONSÉQUENCE, DE DOMMAGES INDIVIDUELS OU CONSÉCUTIFS À TOUTE INDÉPENDANCE DE L'ACTION, QU'IL SOIT EN CONTRAT, EN INFRACTION (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT, MÊME SI RENOGY OU SON AFFILIÉ OU FOURNISSEUR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE.

Renogy

Renogy 2775 E. Philadelphia St.
Ontario, CA 91761

Email:

Renseignements: onlinestorefr@renogy.com

Limite de Garantie pour les accessoires

Nous vous remercions de votre intérêt pour les produits et services de Renogy. En acquérant les produits Renogy, vous achetez de la qualité. En gage de confiance en notre qualité, nous avons le plaisir de vous accorder les garanties suivantes sur nos produits.

1. Garantie limitée

Les produits fabriqués par Renogy (le «Garant») sont garantis contre tout vice de fabrication ou de matériau dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. La garantie est en vigueur à compter de la date d'achat par l'utilisateur («l'acheteur»). Cette garantie limitée couvre les vices matériels, de fabrication et de performances.

Si un ou plusieurs produits Renogy ne respectent pas cette garantie limitée et si une perte de puissance est déterminée par l'équipe de support technique du garant, celui-ci réparera ou remplacera le ou les produits défectueux par un produit neuf ou remis à neuf. Tous les remplacements seront compatibles avec le ou les produits d'origine avec une puissance nominale égale ou même supérieure (dans certains cas). Si pour une raison quelconque Renogy est incapable de réparer ou de remplacer le ou les produits défectueux, un remboursement peut survenir.

*Remarque: Tous les produits sous-traités ne sont pas couverts par la garantie limitée de Renogy sur les matériaux et la fabrication. Au lieu de cela, les produits sous-traités seront couverts par la garantie du fabricant d'origine, le cas échéant. Notamment, entre autres, Samlex America, Enphase Energy, MidNite Solar Inc., VMAX USA, UPG (Universal Power Group), RITAR, etc.

*Remarque: Lors de la réception du produit, le destinataire disposera d'un délai de 30 jours pour réclamer des colis endommagés en cours de transport ou des composants manquants. Au-delà de la période de 30 jours, Renogy (le Garant) renonce à sa responsabilité et le destinataire assume la responsabilité des dommages, objets manquants ou négligence, ainsi que des frais de stockage prolongé.

2. Garantie au prorata

Les produits garantis au prorata fabriqués par Renogy (le «Garant») sont garantis contre tout vice de fabrication, ou de matériaux dans des conditions normales d'utilisation. La garantie est en vigueur à compter de la date d'achat par l'utilisateur («l'acheteur»). Cette garantie limitée couvre les défauts substantiels de matériel, de performance et de fabrication et suit les directives de la garantie limitée avec l'ajout du tableau suivant détaillant les coûts d'échange pour le remplacement sous garantie des articles sous garantie au prorata.

*Remarque: Une décharge excessive de la batterie annulera la garantie.

Temps	Prix du Remplacement
0-2 ans	Pas de charge
3 ans	40% du prix initial
4 ans	60% du prix initial
5 ans	80% du prix initial

Période de garantie des matériaux et de la fabrication pour les produits suivants après le 1er août 2015:

<p>RNG-AK-10FT-10; RNG-AK-10FT-12; RNG-AK-20FT-10; RNG-AK-20FT-12; RNG-AK-30FT-10; RNG-AK-30FT-12; RNG-AK-40FT-10; RNG-AK-40FT-12; RNG-AK-9IN-12; RNG-BATTERYCB-12IN-4;RNG-BATTERYCB-14IN-4; RNG-BATTERYCB-16IN-4; REC1.5FT12PR-G1; REC5FT10PR-G1; REC5FT12PR-G1; REC10FT10PR-G1; REC10FT12PR-G1; REC15FT10PR-G1; REC15FT12PR-G1; REC20FT10PR-G1; REC20FT12PR-G1; RNG-INVTCB-5FT-4; RNG-INVTCB-5FT-0000; RNG-TRAYCB-8FT-8; RNG-TRAYCB-8FT-10; RNG-TRAYCB- 8FT-12; RNG-TRAYCB-16FT-8; RNG-TRAYCB-16FT-10; RNG-TRAYCB-16FT-12; RNG-CNCT-MC4; RNG-CNCT-MC4Y; RNG-CNCT-MC4-SAE; RNG-CNCT-MC4BC; RNG-PHOENIX-DC-DC; RNG-PHOENIX-MC4-DC; RNG-PHOENIX-CIG-DC; RNG-LYCAN-RJ45; RNG-LYCAN-XT90; RNG-CNCT-DC-BULB; RNG-LYCAN-ADS-ALGTR; RNG-LYCAN-CIG-ADS; RNG-LYCAN-MC4-ADS; RNG-ANLFUSECB; RNG-TRAYCBDR-8FT-4; RNG-TRAYCB-ALGTR; RNG-RV1530-12IN-12-BL; RNG-RV1550-12IN-10-BL; RNG-RV3015-12IN-12-BL; RNG-RV3050-12IN-10-BL; RNG-RV5030-12IN-10-BL;</p>	<p>Câbles & Connecteurs :</p> <p>Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication</p>
<p>RNG-CNCT-FUSE10; RNG-CNCT-FUSE15; RNG-CNCT-FUSE20; RNG-CNCT-FUSE30; RNG-ANL-FUSE20; RNG-ANL-FUSE30; RNG-ANL-FUSE40; RNG-ANL-FUSE60; RNG-ANL-FUSE100; RNG-SET-ANL20; RNG-SET-ANL30; RNG-SET-ANL40; RNG-SET-ANL60; RNG-SET-ANL100;</p>	<p>Fusible:</p> <p>Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication</p>
<p>RNG-MTS-ZB; RNG-MTS-ACB; RNG-MTS-CB; RNG-MTS-SP100; RNG-MTS-WM; RNG-MTS-MPM4; RNG-MTS-MPM5; R-MTS-MPM; RNG-MTS-STM; RNG-MTS-TM100; RNG-MTS-TMB; RNG-MTS-CE ; RNG-MTS-QMSC</p>	<p>Montures & Supports:</p> <p>Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication</p>
<p>RNG-CTRL-PWM10DB; RNG-CTRL-PWM20DB; RNG-CTRL-WND30; RNG-CTRL-WND30-LI; RNG-CTRL-VOY20; RNG-CTRL-VS-TS; RNG-CTRL-CMD20; RNG-CTRL-CMD40; RNG-CTRL-CMD60;</p>	<p>Régulateurs de Charge:</p> <p>Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication</p>

RNG-CTRL-WND10; RNG-CTRL-WNDPG10; RCC10VOYP-G1; RCC20VOYP-G2; RNG-CTRL-ADV30-LI; RNG-CTRL-RVR20; RNG-CTRL-RVR30; RNG-CTRL-RVR40; RNG-CTRL-RVRPG20; RNG-CTRL-RVRPG30; RNG-CTRL-RVRPG40; RNG-CTRL-RVRPG60; RNG-CTRL-RVR60; RNG-CTRL-RVR100; RBC50D1S-G1	Régulateurs de Charge: Garantie 2 an sur le matériel et la fabrication
RNG-INVT-500-12V; RNG-INVT-1000-12V; RNG-INVT-2000-12V; RNG-INVT-600-12V-P3; RNG-INVT-1000-12V-P3; RNG-INVT-2000-12V-P3; RNG-INVT-700-12V-P2; RNG-INVT-1000-12V-P2; RNG-INVT-2000-12V-P2; RNG-INVT-3000-12V-P2; R-INVT-PGH1-10111S; R-INVT-PGH1-20111S	Onduleurs: Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication
RNG-INVT-1000-12V-C; RNG-INVT-2000-12V-C; RNG-INVT-3000-12V-C; R-INVT-PCL1-20111S; R-INVT-PCL1-30111S	Chargeurs-Onduleurs: Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication
RNG-BATT-GEL12-200; RNG-BATT-GEL12-100; RNG-BATT-GEL12-160; RNG-BATT-GEL6-260	Batteries GEL: Garantie 3 ans sur le matériel
RNG-BATT-AGM12-100; RNG-BATT-AGM12-200; RNG-BATT-AGM6-260; RNG-BATT-AGM12-7; RNG-BATT-AGM12-9; RNG-BATT-AGM12-18	Batteries AGM: Garantie 3 ans sur le matériel
RNG-BATT-LFP12-50; RNG-BATT-LFP12-100; RNG-BATT-LFP-12-170 RBT100LFP12S-G1	**Batteries LFP: Garantie 5 ans au prorata
RNG-BATT-ISO200; RNG-DCC1212-20; RNG-DCC1212-40; RNG-DCC1212-60	Chargeurs-Batteries: Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication
RNG-CTRL-BT-1; RNG-CTRL-DM-1; RNG-TRCRMTR-MT-1; RNG-TRCRMTR-MT-5; RNG-TRCRMTR-MT-50; RNG-INVT-C-RC; RBM500-G1; RNG-CTRL-TS; RNG-VOY-TS; RTSCC-G1; RTSGCC-G1; RTSVOY-G1; RNG-TOOL-MC4; RNG-TOOL-SD; RNG-TOOL-CR; RNG-TOOL-WS; RNG-TOOL-MM; RNG-TOOL-BOX; RNG-TOOL-V46	Accessoires & Outils: Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication

RNG-CMP-PACK; RMFF-3P6V-101; RNG-CMP-T100; RNG-CMP-RPP; RNG-CMP-EFL5; RNG-CMP-EFL10; RNG-CMP-EFLP5; RNG-CMP-EFLP10; RNG-CMP-ELMN200; R526ELS-G1 RNG-CMP-ETUNES; RNG-CMP-SPB15K-US-R; RNG-ELM-PHOENIX; RNG-ELM-LYCAN; R100PHX-G1 RSP5TC-G1; RSP8TC-G1; RSP10TC-G1; RSP16TC-G1; R21EF-G1; R30EF-G1; R100EF-G1; R120EF-G1; R10EPS-G1; R16EPSQC-G1; R20EPSQC-G1; R24EPSQC-G1;	Les produits Consommateurs: Garantie 1 an sur le matériel et la fabrication
---	--

3. Conditions générales pour les demandes de garantie

Garantie de fabrication et de matériaux: Si l'acheteur subit des défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation, telles que des défaillances et / ou des défauts de fabrication ou de matériaux, il est de leur responsabilité de contacter l'équipe de support technique du Garant. Les techniciens proposent des étapes et des procédures permettant de tester le ou les produits, de réparer le ou les produits ou de demander à l'acheteur de les envoyer à l'équipe de support technique si nécessaire. En fonction du résultat, le service de garantie sera alors en vigueur.

Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur original. Si le(s) produit(s) est offert ou revendu, le client doit passer par l'acheteur d'origine pour pouvoir bénéficier de la garantie. Les informations de commande originales sont nécessaires pour réclamer la garantie. Si la commande originale a été expédiée aux États-Unis, l'acheteur sera responsable des frais d'expédition supplémentaires hors des États-Unis. Le recours unique et exclusif du client et la responsabilité entière du garant, de ses fournisseurs et de ses sociétés affiliées, en cas de non-respect de la garantie, consistent à remplacer le ou les produits ou des composants du ou des produits et, dans certains cas, à rembourser le coût des produits. Cette garantie ne couvre pas la main d'œuvre. Les produits qui ont été entretenus ou remplacés en vertu de leur période de garantie ne bénéficient pas de garantie prolongée. Au lieu de cela, le ou les produits entretenus / remplacés respecteront la période de garantie initiale émise lors de l'achat initial. Aucun employé, agent, revendeur ou autre personne n'est autorisé à donner des garanties au nom du garant, non expressément énoncées dans la présente garantie limitée.

4. Exclusions et limitations

La garantie ne couvre pas les pannes résultant d'une manipulation incorrecte, de modifications du produit, d'installation, de conversion ou d'ajouts, de suppléments, d'utilisation, d'éléments naturels (conditions météorologiques), d'un apport énergétique excessif ou insuffisant, de produits chimiques, de corps solides ou de dommages volontaires. Si le garant détermine que le problème lié au(x) produit(s) n'est pas dû à un vice de fabrication ou aux matériaux du garant, ne peut en aucun cas prétendre à une réparation sous garantie, l'acheteur sera alors responsable de tous les frais nécessaire exposés par le garant pour réparer, remplacer et transporter le ou les produits.

La garantie doit être mise en demeure par écrit avec le Garant, en joignant une copie de la facture et une description du défaut / de la perte de performance pendant la période de garantie. Le garant n'acceptera aucun retour de produit sans la demande écrite au préalable. Dans les cinq (5) jours de travaux suivant la date de notification, le Garant fournira à l'Acheteur un numéro RMA ainsi que l'emplacement où il devra renvoyer le ou les produits défectueux. Tout produit renvoyé pour un service sous garantie valide sera expédié aux frais et aux risques du garant. L'Acheteur doit retourner le ou les produits (ou, si Garant l'autorise, le(s) composants défectueux), dans les quinze (15) jours suivant l'émission du numéro RMA. Le garant n'aura aucune obligation d'accepter les produits retournés qui ne possèdent pas de numéro RMA valide. Toutes les pièces remplacées par le garant deviennent sa propriété à la date à laquelle le garant renvoie les produits ou pièces réparés à l'acheteur. Le garant déploie tous les efforts raisonnables dans les trente (30) jours suivant la réception du ou des produits défectueux pour réparer ou remplacer ce module. Si une réclamation au titre de la

garantie n'est pas valable pour quelque raison que ce soit, l'acheteur sera facturé aux tarifs alors en vigueur du garant pour les services rendus, ainsi que pour toutes les réparations et dépenses nécessaires engagées par le garant. Si le garant détermine la validité de la demande de garantie, il expédiera le ou les produits réparés ou remplacés à l'acheteur aux frais du garant.

5. Exclusions et limitations pour les batteries

La garantie ne couvre pas les défaillances résultant d'une mauvaise manipulation, de modifications du produit, d'installation, de conversion ou d'ajouts, de suppléments, d'utilisation, d'éléments naturels (conditions météorologiques), d'une alimentation excessive ou insuffisante en énergie, de produits chimiques, de corps solides ou de dommages volontaires. De plus, la garantie ne couvre pas les dommages résultant d'abus ou de négligence, les dommages dus au transport, les bornes desserrées ou les boulons entraînant une surchauffe, des dégâts d'eau, des piles usagées ou des piles altérées. Si le garant détermine que le problème lié au(x) produit(s) n'est pas dû à un vice de fabrication ou des matériaux du garant, l'acheteur ne peut prétendre à une réparation sous garantie, l'acheteur sera responsable de tous les coûts encourus par le garant pour réparer, remplacer et transporter le ou les produits. Le garant ne sera pas responsable des frais liés à l'installation / l'enlèvement, aux tests du système électrique, à la perte de temps ou à d'autres frais considérés comme des dommages accidentels.

RENOGY N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITION RÉSULTANT D'UN COURS DE VENTE, DE CLIENT OU D'UTILISATION DU COMMERCE.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, RENOGY OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLES DE TOUTE PERTE D'UTILISATION, D'INTERRUPTION D'ENTREPRISE, DE PERTES DE PROFITS, DE DONNÉES PERDUES, OU D'INDIRECTE, SPÉCIAL DE CONSÉQUENCE, DE DOMMAGES INDIVIDUELS OU CONSÉCUTIFS À TOUTE INDÉPENDANCE DE L'ACTION, QU'IL SOIT EN CONTRAT, EN INFRACTION (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT, MÊME SI RENOGY OU SON AFFILIÉ OU FOURNISSEUR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE.

Renogy

Renogy 2775 E. Philadelphia St.
Ontario, CA 91761

Email:

Renseignements: onlinestorefr@renogy.com